



## Assurance Vie et succession

Par **BURTSHELL1**, le **24/03/2015** à **12:54**

Depuis de nombreuses années mes beaux parents ont annoncé clairement à leurs filles (Nb : 2) qu'ils souscriraient des assurances vies pour favoriser la situation financière de leur frère handicapé (Bénéficiaire des contrats souscrits) lors de leurs décès successifs.

Les montants concernés peuvent ils être ramenés à la dernière succession ?

Par **ziyad1**, le **27/07/2015** à **12:57**

je pense que le contrat d'assurance vie est l'un des plus complexes, mais il reste un moyen très utile d'épargne et de transmission du capital. et le plus important c'est que tu peux faire des versements libres ou programmés selon votre choix, pour cela c'est mieux d'aller sur les comparateurs en lignes qui sont gratuits pour avoir plus des renseignements, et surtout qu'ils vont vous aider à diagnostiquer vos besoins et vous trouver l'assurance adaptée, voici un qui est très bien

<http://www.choisirassurance.net/comparatif-assurance-vie.php>

Bon courage